

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 039-243900420-20240930-140_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 30 septembre 2024

Date de convocation
25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 30 septembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Attribution de subvention - Le Gazouillis des Eléphants N°140/2024

Nombre de membres

11

Présents

8

Représentés

0

Excusés

3

Votants

8

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Théry.

Excusés MM. Truchot, Chevanne, Vuillet.

Absents

Vu l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la Compagnie Le Gazouillis des Elephants pour la création d'un nouveau spectacle intitulé « De l'horreur et du sublime »,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 1 200€ à la Compagnie Le Gazouillis des Elephants,
- Autorise le Président à signer une convention avec cette association,
- Décide d'accueillir la Compagnie en résidence dans le Val d'Amour en 2025,
- Dit que cette subvention sera versée dans un délai de 2 mois.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président
séance



Virginie Pate
Secrétaire de

